

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
Mardi 31 Mai 2016  
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Convocation et affichage : 23 Mai 2016

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 11

VOTANTS : 11

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Nicolas LAROCHE, Marie-Laure COLLON, Olivier BOVE, Vincent COUPEROT, Charly NICOLLE, Romain BONNET, Stevens DAVID, Jérémy VENON, Christian SANSEIGNE

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Maryse COLLOBERT (secrétaire de Mairie)

\*\*\*\*\*

- Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables
- Aménagement de la rue de la Fontaine (Convention ATD)
- Demande subvention Ecole Maternelle Rue des Picards
- Redevance Occupation Domaine Public ERDF – France Télécom
- Débat portant sur le nom de la future Communauté de communes
- Demande de prêt de matériel en vue de la prochaine Saint Vincent de Poilly
- Point concernant les écoles après la réunion avec Mr Drouin et Mr Gendreau
- Point sur l'étude d'assainissement
- Point sur le schéma directeur d'eau potable
- Point sur la dissolution du SMPT
- Point sur le dossier Catastrophe Naturelle
- Débat concernant l'installation d'une centrale d'enrobé à Saint Cyr les Colons
- Courriers et mails reçus
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il propose de rajouter à l'ordre du jour une décision modificative sur le budget eau et délibération portant du périmètre de la nouvelle communauté de communes. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.



**DELIBERATION N° 23\_31 05 2016** : Aménagement de la rue de la Fontaine (Convention ATD)

**Visée par la préfecture le :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'assistance technique avec l'Agence Territoriale Départementale qui a pour objet de définir le contenu de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'aménagement de la rue de la Fontaine.

Le Conseil municipal,

Vu le projet de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'aménagement de la rue de la Fontaine avec l'ATD,

Après avoir délibéré,

**ACCEPTE** l'assistance technique pour l'aménagement de la Rue de la Fontaine proposés par l'ATD et leur financement selon le tableau ci-après :

ELEMENTS DE LA MISSION	TEMPS PASSE (JOURS)	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
A – PROGRAMME	1.5	462.00 €	92.40 €	554.40 €
B- ASSISTANCE CHOIX DU MAITRE D OEUVRE	2.5	770.00 €	154.00 €	924.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>4</b>	<b>1.232.00 €</b>	<b>246.40 €</b>	<b>1.478.40 €</b>

Charge le Maire de signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2016 – Article 6558

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DELIBERATION N° 24\_31 05 2016** : Demande subvention Ecole Maternelle Rue des Picards

**Visée par la préfecture le :**

Le Maire présente à l'assemblée la demande annuelle de subvention de l'école maternelle de Chablis pour financer les sorties des enfants. Dix enfants de la commune de Fleys y sont scolarisés pour l'année 2015-20146.

La subvention demandée est de 19,50 €par enfant, soit un montant total de **195 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**EMET** un avis défavorable vu les différents dysfonctionnements des activités prévues à la suite de remarques apportées par certains parents d'élèves.

**DELIBERATION N° 25\_31 05 2016 : Redevance Occupation Domaine Public ERDF**

**Visée par la préfecture le :**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

\* de fixer le montant de la redevance au taux maximum : **197,00 €** pour 2016.

\* Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> Janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ;

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré

**ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant cette redevance.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DELIBERATION N° 26\_31 05 2016 : Redevance Occupation Domaine Public France Télécom**

**Visée par la préfecture le :**

Le Maire informe l'assemblée que le mode de calcul de la redevance relative au droit de passage sur le domaine public, versée par France Télécom, instituée d'après le décret n° 97-683 du 30 Mai 1997 est établi par un montant au kilomètre d'artère et à la surface d'emprise au sol. Pour 2013 les montants sont fixés à :

53,66 €le Km pour les artères (aériennes)

40.25 €le Km pour les artères en sous-sol

26.83 €le m<sup>2</sup> pour les emprises au sol

Pour la commune de FLEYS les longueurs de réseau et l'emprise au sol sont définis commune suit :

Artères aériens : 0,929 Km X 51.74 €= 48.07 €

Artères en sous-sol : 3,497 Km X 38.80 €= 135.68 €

Emprise au sol : 0,50 m<sup>2</sup> X 25.87 €= 12.93 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**FIXE** les montants comme indiqués ci-dessus et **ACCEPTTE** la redevance France Télécom de : **196.68 €**

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DELIBERATION N° 27\_31 05 2016 : Fusion des communautés de communes du Pays Chablisien et d'Entre Cure et Yonne**

**Visée par la préfecture le :**

Le Schéma Départemental de coopération Intercommunale (SDCI) publié le 30 mars 2016 prévoit la fusion des communautés de communes du Pays Chablisien et d'Entre Cure et Yonne.

Après lecture de l'arrêté préfectoral portant périmètre pour un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion de la Communauté de Communes du Pays Chablisien et de la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, le conseil municipal **REFUSE** cette fusion Pour : 3 Contre : 4 Abstention : 4

Les conseillers municipaux se sentent contraints et forcés par cette décision préfectorale. Ils déplorent le fait que cette fusion arrive 3 ans après la fusion avec Ligny le Châtel.

**Nom de la future intercommunauté :**

Lecture d'un courrier commun des communautés de communes du Pays Chablisien et d'Entre Cure et Yonne. Une consultation est organisée quant au choix de la nouvelle dénomination de la future fusion.

Propositions soumises à l'avis de la commune :

- CC Chablis – Coteaux de l'Yonne
- CC Chablis – Val d'Yonne
- CC Chablis – Trois Vallées
- CC Chablis – Vallée de l'Yonne
- CC Chablis – Porte de Bourgogne

Le conseil municipal choisit :

- 1<sup>er</sup> Rang : CC Chablis – Coteaux de l'Yonne
- 2<sup>ème</sup> Rang : CC Chablis – Vallée de l'Yonne
- 3<sup>ème</sup> Rang : CC Chablis - Porte de Bourgogne

**Demande de prêt de matériel en vue de la prochaine Saint Vincent de Poilly**

Le conseil municipal est d'accord pour un prêt de la friteuse à la Commune de Poilly sur Serein mais une caution de 500.00 € sera demandée. Mettre une affiche pour solliciter les personnes privées désireuses de prêter du matériel.

Point concernant les écoles après la réunion avec Mr Drouin et Mr Gendreau

Un rendez-vous sera pris avec l'académie de Dijon pour connaître si maintien de l'école de Chichée. Si réponse positive, des inscriptions seront envisagées sur 2017. Reste à établir des critères sur le choix des élèves qui pourront intégrer l'école de Chichée.

Point sur l'étude d'assainissement

Une demande de renseignements a été transmise à tous les viticulteurs qui devront prendre un rendez-vous avec BIOS.

Point sur le schéma directeur d'eau potable

Une personne du SIT a été nommée pour établir le schéma directeur d'eau potable. Un repérage des canalisations et une refonte des plans seront effectués et financés par le SIT

Point sur la dissolution du SMPT

Dissolution du SMPT en cours. Le préfet et un juge ont donné leur aval pour la dissolution. L'actif et les compétences du SMTP seront transférés à la Communauté de Communes.

Point sur le dossier Catastrophe Naturelle

Une demande de catastrophe naturelle pour les dégâts subis par la grêle le 26 avril sera émise auprès de la Préfecture.

Débat concernant l'installation d'une centrale d'enrobé à Saint Cyr les Colons

Le maire fait lecture d'un courrier reçu de l'Association « Vent contre Air » l'informant que l'APRR a décidé d'implanter une usine d'enrobé et que cette installation ferait l'objet de nuisances. L'APRR relance le permis de construire. Le préfet n'est pas d'accord.

Si demande de soutien, la commune de Fleys s'opposerait à ce projet.

Questions diverses :

Evacuation rue de Morein : Le puisard ne suit plus chez Pascal Michaut. Création d'un nouveau caniveau. Demande de devis et participation de la commune pour la création du caniveau.

Rue des Prégirots : Début des travaux Mi-Juin

Accessibilité Eglise : faire une dérogation auprès de la DDT pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

L'ordre du jour étant épuisé  
La séance a été levée à 20 h 15

**Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 31/05/2016**

**Récapitulatif des délibérations prises :**

**DELIBERATION N° 21\_31 05 2016** : Admissions en non-valeur sur produits irrécouvrables sur le budget eau de la commune

**DELIBERATION N° 22\_31 05 2016** : Décision modificative n° 1 - budget eau

**DELIBERATION N° 22\_31 05 2016** : Décision modificative n° 1 - budget eau

**DELIBERATION N° 23\_31 05 2016** : Aménagement de la rue de la Fontaine (Convention ATD)

**DELIBERATION N° 24\_31 05 2016** : Demande subvention Ecole Maternelle Rue des Picards

**DELIBERATION N° 25\_31 05 2016** : Redevance Occupation Domaine Public ERDF

**DELIBERATION N° 26\_31 05 2016** : Redevance Occupation Domaine Public France Télécom

**DELIBERATION N° 27\_31 05 2016** : Fusion des communautés de communes du Pays Chablisien et d'Entre Cure et Yonne

**Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 31/05/2016**

Les membres présents :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Visa de présence</b>	<b>Visa par procuration</b>
<b>Stéphane</b>	<b>AUFRERE</b>		
<b>Romain</b>	<b>BONNET</b>		
<b>Olivier</b>	<b>BOVE</b>		
<b>Marie-Laure</b>	<b>COLLON</b>		
<b>Xavier</b>	<b>COLLON</b>		
<b>Vincent</b>	<b>COUPEROT</b>		
<b>Nicolas</b>	<b>LAROCHE</b>		
<b>Charly</b>	<b>NICOLLE</b>		
<b>Christian</b>	<b>SANSEIGNE</b>		
<b>Stevens</b>	<b>DAVID</b>		
<b>Jérémy</b>	<b>VENON</b>		